Annexe 3
Critères de sélection du type d'opération 16.1.1 « Partenariat européen d'innovation "agriculture et foresterie productives et durables" Phase 2 : fonctionnement des groupes opérationnels »

Critères et indicateurs	Points	Note
Adéquation aux priorités régionales		
Pertinence des thématiques retenues *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**5**	
- Adaptation au changement climatique des productions agricoles et forestières	5	
- Développement de la valeur ajoutée des productions agricoles et forestières	5	
- Agriculture et sylviculture numérique	5	
- Protéines végétales et autonomie alimentaire des élevages	5	
Total pour le bloc thématique	**5**	
Innovation et transférabilité		
Caractère innovant du projet pour le territoire régional *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**8**	
- Le projet améliore, renforce, étend, ou apporte de la valeur ajoutée à une action existant en Bourgogne-Franche-Comté	2	
- Le projet est nouveau en Bourgogne- Franche-Comté (pas de références disponibles en région) mais déjà expérimenté et validé ailleurs sur le territoire national (des références ont été produites ailleurs sur le territoire national)	5	
- Le projet est totalement nouveau ou en cours d'expérimentation sur le territoire national (il n'existe pas encore de références)	8	
Caractérisation du degré d'innovation	**5**	
- Degré d'innovation du projet [1] : *(à dire d'experts, note de 1 : peu innovant à 5 : très innovant)*		
Caractère ascendant *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**5**	
- Les bénéficiaires finaux sont consultés lors des étapes-clés du projet, notamment les étapes de diagnostic et de définition des objectifs du projet	2	
- Les bénéficiaires finaux participent pleinement à la définition des orientations stratégiques et au pilotage du projet	5	
Caractère démonstratif, transférable, reproductibilité des résultats	**7**	
- Le projet prévoit un plan de communication/diffusion/transfert des résultats avec des actions peu définies et/ou des moyens faibles	2	
- Le projet prévoit un plan de communication/diffusion/transfert des résultats avec des actions ou livrables bien définis, adaptés aux utilisateurs et des moyens suffisants pour engager l'appropriation	4	
- Le projet prévoit un plan de communication/diffusion/transfert des résultats avec des actions ou livrables bien définis, adaptés aux utilisateurs et démontrant une bonne anticipation de l'appropriation au-delà de la durée de vie du projet (utilisation autonome, résultats faciles à prendre en main par d'autres)	7	
Total pour le bloc thématique	**25**	
Qualité technique et scientifique		
Justification du projet	**7**	
- L'état des lieux /l'état de l'art est pertinent et démontre l'intérêt de la problématique et ses enjeux au regard des priorités régionales *(à dire d'experts /non : 0/insuffisant : 3/ bien : 5)*	0/3/5	
- Qualité de la présentation et du montage du dossier (insuffisant : 0 / bien : 2)	0/2	
Crédibilité et bien-fondé de l'approche	**8**	
- le projet est-il pertinent pour répondre à la question posée ? *(à dire d'experts, avis favorable : 8/avis réservé : 4/avis défavorable : -4)*	8	
Connaissance et prise en compte des acteurs *(les indicateurs sont cumulables)*	**2**	
- Le projet démontre sa connaissance des acteurs et des actions entreprises sur le territoire et se place en complémentarité *(oui/non)*	2	
Intensité du partenariat *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**4**	
- les partenaires ne sont impliqués que financièrement	0	
- Les partenaires ne sont impliqués que dans le partage des enjeux et la définition des objectifs mais sont peu impliqués dans la gouvernance du projet	2	
- Les partenaires définissent conjointement la portée du projet, contribuent à sa réalisation et en partagent les risques et les résultats	4	
Qualité du partenariat	**6**	
- Le partenariat est efficace pour mener à bien le projet *(à dire d'experts, oui/non)*	4	
- Le projet rassemble des partenaires qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble	2	
Total pour le bloc thématique	**27**	
Note minimale requise dans ce bloc thématique pour accéder au soutien	**18**	

Annexe 3

Critères de sélection du type d'opération 16.1.1 « Partenariat européen d'innovation "agriculture et foresterie productives et durables" Phase 2 : fonctionnement des groupes opérationnels »

Impact		
Ampleur de la diffusion *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**5**	
La stratégie de valorisation/diffusion des résultats se limite au territoire	1	
La stratégie de valorisation/diffusion des résultats vise l'échelle régionale ou interrégionale	3	
La stratégie de valorisation/diffusion des résultats vise l'échelle nationale ou internationale	5	
Fréquence de diffusion *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**4**	
Le projet prévoit une seule restitution des résultats en fin de projet	2	
- Le projet prévoit des restitutions intermédiaires	4	
Effet(s) du projet sur la ou les filière(s) et/ou le territoire *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**5**	
- Pas d'effet identifié sur une filière ou un territoire	0	
- Un (des) effet(s) attendus sur une filière et/ou un territoire	3	
- Un (des) effet(s) attendus sur plusieurs filières et/ou une portée régionale ou suprarégionale	5	
Pérennité des effets du projet	**2**	
- Le dossier présente « l'après-projet », la suite du projet après l'arrêt des financements (valorisation, communication, possibilité de prolongement….) *(oui/non)*	2	
Le projet a un (des) effet(s) sur la triple performance (critère économique, social, environnemental) des exploitations et des domaines forestiers *(les indicateurs ne sont pas cumulables)*	**6**	
- Le projet n'améliore pas significativement la triple performance	0	
- Le projet améliore significativement un ou deux critères de la triple performance	2	
- Le projet améliore significativement les trois critères de la triple performance	6	
Total pour le bloc thématique	**22**	
Faisabilité technique et économique		
Cohérence du projet *(les indicateurs sont cumulables)*	**11**	
- La présentation du plan d'action et des objectifs du projet sont clairs et quantifiés *(à dire d'experts /non : 0/insuffisant : 1/ bien : 3)*	0/1/3	
- Le projet présente un plan d'action en cohérence avec les objectifs fixés *(à dire d'experts, oui/non)*	5	
- Le calendrier d'action est en cohérence avec le plan d'action proposé *(à dire d'experts, oui/non)*	3	
Efficience du projet : rapport entre les moyens et les objectifs *(les indicateurs sont cumulables)*	**7**	
- Le budget est fiable et en cohérence avec le plan d'action proposé *(à dire d'experts, oui/non)*	3	
- Les ressources humaines, techniques et financières allouées à la gestion et l'animation du projet sont suffisantes *(à dire d'experts, oui/non)*	2	
- Le projet présente un bon rendement objectifs/moyens *(à dire d'experts, oui/non)*	2	
Évaluation du projet	**3**	
- Le projet prévoit une liste précise d'indicateurs cibles et d'indicateurs de suivis qui permettent de suivre l'évolution du projet et de l'évaluer. *(oui/non)*	3	
Total pour le bloc thématique	21	
Note minimale requise dans ce bloc thématique pour accéder au soutien	**14**	
Total des points	**100**	
Note globale minimale requise pour accéder au soutien	**40**	

[1] *L'innovation peut se situer au niveau technique du projet, se retrouver dans les aspects sociaux ou sociétaux ou résider dans l'aspect organisationnel du projet.*

- ✓ 1 projet peu innovant (innovation d'adaptation d'une solution déjà connue)
- ✓ 5 projet très innovant (innovation de rupture, changement complet de système)

Le document suivant peut être utilisé comme référence : http://www.synersud.com/uploads/media/Guide_NOOV_LR_2014.pdf